

Parution du DVD "Du grain au pain, cultivons la Biodiversité", un film de Marie-France Barrier sur la biodiversité céréalière et les savoir-faire paysans. (Réseau semences paysannes - Cazalens - 81000 - Brens - Tel : 05 63 41 72 86)

Actes des rencontres nature culture 2008 organisées par la FRAPNA Ardèche

<http://www.frapna.org/images/ardeche/actes%20nc%2096p.pdf>

Vidéo en ligne : La controverse OGM, par Christophe Bonneuil, spécialiste de l'histoire de la biologie et des questions sciences-société, professeur à l'EHESS

<http://www.ens-lyon.fr/asso/groupe-seminaires/seminaires/voirsem.php?id=cbonneuil> vidéo à télécharger et à voir grâce au logiciel Real Alternative (<http://www.ens-lyon.fr/asso/groupe-seminaires/seminaires/voirsem.php?id=cbonneuil>)

Cette conférence fait partie du cycle "Les controverses scientifiques pour comprendre la recherche ?", organisé grâce au concours de l'ENS Lyon, du groupe TRACES (ENS Paris) et du laboratoire C2So - Communication, Culture et - Société de l'ENS-Lsh. lundi 14 décembre 2009. Résumé sur

<http://www.resogm.org/spip.php?article153>

Un Rapport indépendant commandé pour le groupe des Verts/ALE par Sandrine Bélier et José Bové, eurodéputés Europe Ecologie Agro-biotechnologie intitulé « **Lacunes de la procédure d'évaluation par l'EFSA des risques environnementaux des OGM au niveau de l'UE** » vient de paraître

<http://jose-bove.eu/index.php?post/2010/07/07/Jos%C3%A9-Bov%C3%A9-et-Sandrine-B%C3%A9lier-ont-pr%C3%A9sent%C3%A9-une-%C3%A9tude-sur-les-risques-environnementaux-des-OGM-au-niveau-europ%C3%A9en>

Selon Testbiotech, l'absence de critères suffisamment clairs est une grave carence de la procédure d'évaluation de l'EFSA. L'évaluation obligatoire des OGMs devrait reposer sur une approche beaucoup plus large que celle actuellement évoquée dans le projet de lignes directrices de l'Agence. Cette approche devrait également laisser une part de flexibilité afin d'introduire de nouveaux éléments d'évaluation si nécessaire.

L'agenda de Rés'OGM info

Les bureaux de Rés'OGM Info seront fermés du 28 juillet au 22 août.

Association Rés'OGM Info

58 rue Raulin 69007 LYON

Si vous souhaitez passer nous voir, merci de nous contacter par avance

04 78 42 95 37 www.resogm.org resogminfo@free.fr

Newsletter réalisée par Marie-Aude Cornu, animatrice coordinatrice régionale

ET DE TROIS... LA HONGRIE VIENT D'INTERDIRE LA POMME DE TERRE OGM AMFLORA
par [Christophe Noisette](#), juin 2010

Le 18 juin 2010, le ministère du Développement Rural a décidé d'interdire [1] la pomme de terre génétiquement modifiée Amflora (autorisée à la culture le 2 mars 2010 [2]).
C'est donc le troisième pays de l'Union européenne, après l'Autriche et le Luxembourg, à contester la décision de la Commission européenne et à manifester concrètement son opposition aux plantes transgéniques.
D'autres pays, comme la France et l'Italie, se sont contentés, pour le moment, de dénoncer oralement cette autorisation, sans prendre de mesure réglementaire précise.

[1] <http://www.fvm.gov.hu/main.php?fold...> et <http://www.fvm.gov.hu/download.php?...>
[2] [UE - OGM : la pomme de terre Amflora autorisée à la culture](#)

Bruxelles propose une trêve dans la bataille des OGM en Europe

AFP | 11.07.10 | 07h54

http://www.lemonde.fr/depeches/2010/07/11/bruxelles-propose-une-treuve-dans-la-bataille-des-ogm-en-europe_3214_236_42944582.html

La Commission européenne va offrir mardi une trêve dans la bataille sur les OGM au sein de l'UE avec des propositions visant à débloquer les autorisations de cultures, qui sont toutefois critiquées par la France et dénoncées comme "un marché de dupe" par les écologistes.

La partie s'annonce difficile pour le commissaire à la Santé, John Dalli. Il a hérité de ce dossier sensible qui a valu au président de l'exécutif européen José Manuel Barroso d'être dans le passé désavoué par les gouvernements de l'UE pour avoir tenté un passage en force.

L'Europe, contrairement aux Etats-Unis ou au Brésil, reste très réticente à voir se développer les plantes génétiquement modifiées sur ses terres. Les cultures d'OGM sont en recul sur le Vieux continent, victimes de la défiance de l'opinion publique et des craintes que leurs effets potentiellement néfastes sur l'environnement suscitent, notamment pour les cultures traditionnelles et biologiques. Les surfaces consacrées au maïs MON 810 de l'américain Monsanto, seul produit autorisé à ce jour à la culture dans l'UE, sont passées de 106.737 hectares en 2008 à 94.749 ha en 2009. La proposition de Bruxelles vise d'une part à rendre aux Etats la liberté d'interdire les cultures d'OGM, sans activer une procédure compliquée de clause de sauvegarde, qui doit être justifiée par des critères sanitaires ou environnementaux.

En contrepartie, la Commission leur demande de cesser de bloquer les autorisations de mises en culture réclamées par les multinationales. Quatre maïs OGM sont en attente: le BT11 du groupe suisse Syngenta, le BT 1507 de l'Américain Pioneer, et deux variétés de l'Américain Monsanto, le NK603, résistant à l'herbicide Roundup et l'emblématique MON810, cultivé dans 5 pays européens, mais frappé d'interdit depuis 2009 dans 6 autres. La Commission est prête à s'engager à ne plus attaquer les six gouvernements qui ont interdit la culture du MON810 (France, Allemagne, Autriche, Grèce, Hongrie, Luxembourg et Pologne). Elle espère que cette offre "va conduire ces Etats à changer leur approche lors de l'examen des demandes d'autorisation de culture et de commercialisation", indique-t-on dans l'entourage de M. Dalli. Les décisions exigent une majorité qualifiée, à ce jour introuvable.

La Commission va tenter sa chance dès septembre lorsqu'elle présentera les demandes d'autorisation de culture pour les deux maïs de Monsanto. Mais les premières réactions des Etats ne sont pas très engageantes. La France a déjà refusé "le troc" proposé par Bruxelles et a rallié une dizaine de ses partenaires de l'UE. "Nous voulons que les conditions d'autorisation soient musclées.

On voit bien le piège de la proposition qui consiste à détendre tout le monde en laissant chacun faire ce qui lui plaît", a averti le ministre de l'Environnement Jean-Louis Borloo. L'organisation "les Amis de la Terre" a mis en garde contre une "offre vide et dangereuse" qui met les gouvernements à la merci d'actions en justice: des groupes d'agriculteurs italiens favorables aux OGM ont déjà engagé cette bataille avec succès. "Il faut que les agriculteurs aient le choix", indique en revanche à l'AFP Yann Fichet, un des responsables de Monsanto en France. "Il serait surprenant qu'il n'y ait pas plus d'agriculteurs européens qui aient envie de choisir les OGM quand on leur proposera".

Les réserves émises par plusieurs Etats de l'UE trouvent des relais au Parlement européen. L'eurodéputé vert José Bové dénonce "un marché de dupe" et l'écologiste Corinne Lepage s'active au sein du groupe des Libéraux pour contrer "l'offensive pro-OGM de la Commission Barroso".

http://www.lemonde.fr/planete/article/2010/06/22/la-cour-supreme-des-etats-unis-autorise-la-luzerne-transgenique-de-monsanto_1376786_3244.html

La Cour suprême des Etats-Unis autorise la luzerne transgénique de Monsanto

Le Monde | 22.06.10 | 16h23 • Mis à jour le 22.06.10 | 20h05

Statuant pour la première fois sur les OGM, la Cour suprême des Etats-Unis a donné raison, lundi 21 juin, à la multinationale Monsanto contre un groupe d'agriculteurs "bio" opposés à la commercialisation de semences génétiquement modifiées.

A la quasi-unanimité, les juges ont invalidé la décision du juge fédéral de Californie, [Charles Breyer](#), qui avait été saisi en 2006 par [Philip Geertson](#), un producteur de luzerne biologique de l'Oregon, et plusieurs autres fermiers. Ceux-ci avaient porté plainte contre le ministère de l'agriculture pour avoir autorisé la mise sur le marché de la luzerne résistante aux herbicides produite par Monsanto sans avoir mené d'étude d'impact sur l'environnement. Les fermiers craignaient que les champs voisins ne soient

Le juge Charles Breyer - le frère du juge [Stephen Breyer](#) de la Cour suprême - avait interdit les semences en attendant que le ministère de l'agriculture conduise une étude d'impact. La cour d'appel avait confirmé l'interdiction en 2009. Les fermiers qui avaient déjà planté leurs champs avaient été autorisés à poursuivre leur culture mais la commercialisation de nouvelles semences avait été suspendue, ce qui revenait à une interdiction de fait de la luzerne génétiquement modifiée. En décembre 2009, le ministère de l'agriculture a finalement lancé l'étude d'impact.

Dans sa décision, la Cour suprême déclare que le juge n'était en rien fondé à remettre en question la décision du ministère de l'agriculture en 2004. Elle estime qu'il aurait dû tenir compte des circonstances : la superficie limitée sur laquelle la luzerne devait être semée ; la distance entre les OGM et les autres champs, le fait, donc, que le risque était "*minime pour l'environnement*".

Dossier emblématique

Au-delà de l'agriculture, le dossier est devenu emblématique du conflit entre les industriels et les écologistes sur l'interprétation de l'une des lois fondamentales en matière de protection de l'environnement, le [National Environmental Policy Act](#) de 1970. Les associations de défense de la nature s'en servent pour contester en justice les décisions du gouvernement.

Les industriels, eux, estiment que les écologistes utilisent la loi pour faire systématiquement obstruction à leurs projets. La chambre de commerce, l'association nationale du bâtiment, l'Institut américain du pétrole, avaient rejoint Monsanto dans le dossier, demandant à la Cour de "*dire une fois pour toutes*" que les tribunaux doivent établir qu'un "*dommage irréparable*" est "*probable*", avant de décider d'interrompre leurs activités.

Le juge Stephen Breyer s'était récusé pour des raisons familiales. Sept des huit autres ont jugé en faveur des OGM, le dissident étant le juge le plus à gauche, [John Paul Stevens](#). La Cour suprême n'avait jamais accepté de se pencher sur un dossier d'OGM. Les tribunaux de première instance considèrent généralement les deux cultures de manière indifférenciée.

Corine Lesnes